

NOTE D'INFORMATION

Objet : MISE EN SERVICE STATION DE TRAITEMENT DES BOUES DE VIDANGE KATIOLA

Dans le cadre de la Maîtrise de l'assainissement autonome, un programme de construction des stations de traitement de boues de vidange de fosses septiques des ménages a été initié par l'ONAD. Ce programme a permis de doter à ce jour les villes de Bouaké, Korhogo, San-Pédro de STBV fonctionnelles. Conformément à cette orientation de l'ONAD, la Ville de Katiola a bénéficié du financement d'une Station de 50m³/j dont la réception a été prononcée en juillet 2022. Au terme du recrutement du personnel d'exploitation (un gestionnaire et un agent de dépotage), l'Office a procédé à la mise en service de la station le 22 septembre 2022.

En prélude à cette mise en service, les civilités ont été faites le 22 septembre 2022 aux autorités administratives, politiques de la ville et aux structures partenaires entre autres : les Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique, de la Construction, de l'Environnement et à l'antenne INHP en vue de solliciter leur appui à la sensibilisation de la population, en insistant sur le rôle de chacun dans l'amélioration de l'assainissement autonome de la commune et permettre une exploitation efficiente de la station.



La mise en route de la station a été effective le 23 septembre 2022, en présence des autorités de la ville après une brève explication du mécanisme de traitement de boues de vidanges par M. Lassina TOGOLA, Chef de Service Promotion Assainissement Autonome.

Au cours de la présentation guidée, il a été précisé que la STBV de Katiola est construite sur 02 ha avec une capacité de 50 m³/jour située à 10 kilomètres de la ville sur l'axe menant à Bouaké. Elle a été construite sur financement du guichet de la Facilité Africaine de l'Eau (FAE) de la Banque Africaine de Développement (BAD) sous la maîtrise d'œuvre déléguée de CARE international en partenariat avec L'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI).

Cette station offre donc aux opérateurs de vidange, l'opportunité de déposer les produits de vidange des fosses septiques des ménages dans un cadre approprié préservant ainsi l'environnement, la nappe phréatique de la ville des déversements anarchiques des boues de vidange. Elle offre aussi à la population de l'engrais bio pouvant servir à amender le sol et augmenter la productivité.



ONAD, Agir pour un cadre de vie assaini
Centre d'Appel : 27 22 50 80 50